

UNE NOUVELLE ASSOCIATION...

Les jeunes avocats qui ont pris l'initiative d'une association pour la réforme pénitentiaire ont dû être fort surpris du nombre et de la qualité des gens qui ont répondu à leur appel. Et d'abord, voyons sous quelle forme juvénile ou vieillotte cet appel à la conscience publique a été lancé. Nous le savons par une lettre adressée à un journal de la localité; il y était dit en substance:

« Cette association cherchera par tous les moyens à faire progresser le régime des prisons et la pénalité en général; elle entretiendra des relations avec les différentes sociétés constituées à l'étranger dans un but analogue. Et, en application de ces théories, elle s'occupera de tout individu qui aura été détenu, condamné ou non, innocent ou coupable; elle cherchera à procurer du travail à ceux qui sortent de prison, à leur venir en aide moralement et matériellement, sans aucune distinction de religion, de classe ou de nationalité, renfermant et généralisant l'œuvre déjà existante du patronage ».

Comme on le voit rien de révolutionnaire ni de bien nouveau dans ce programme d'action. Ses inspireurs n'ont pas mis en doute la légitimité de la répression; ils ne se sont pas inquiétés de savoir si une société sans prévoyance avait bien le droit de sévir contre une partie infime de ses membres, alors qu'une autre partie plus nombreuse et plus coupable échappait à la vindicte de sa loi; ils ne se sont pas demandés si le régime pénitentiaire, la prison, avaient eu depuis des siècles une influence moralisatrice sur ceux que la société mettait à son ban dans le but primitivement unique de se venger puis, atténué par l'hypocrisie de notre époque qui a voulu voir dans le fait d'exclure de son sein les délinquants et de les parquer, un moyen efficace de les ramener « au bien ».

Cependant, malgré l'absence de toute idée nouvelle dans la conception de la jeune association comme dans le but qu'elle se propose de poursuivre, les initiateurs se sont vus débordés par l'afflux d'un élément venu non pas pour apporter au sein de l'association sa part d'idées et d'action, mais, au contraire, pour y installer à demeure la sainte routine qui conserve les sociétés en les momifiant. La magistrature qui vit de l'application des peines, la police qui vit de la recherche des délinquants, l'administration des prisons qui vit de leur séquestration, ont fait irruption dans la nouvelle association et y ont installé la force d'inertie de leur optimisme intéressé.

Un pasteur, membre d'un comité de patronage, est venu à son tour prendre contact afin de ne pas voir son comité, auquel il tient plus qu'à toute réforme sérieuse, débordé par ce nouvel avatar de la philanthropie. Joignez à cet étrange assemblage quelques chapelains, curés et rabbins, plus quelques douzaines de bourgeois cherchant des distractions « honnêtes » et vous aurez un tableau à peu près complet de ce nouveau groupement. Dans la première séance il a été décidé que tout membre du parquet, de l'administration de la justice et de la police ferait de droit partie de l'association. Les représentants des différentes branches de la « justice » venus en nombre et apportant à la réunion le poids de leurs fonctions ont eu beau jeu pour faire voter en faveur de leur caste des prérogatives spéciales qui leur permettront d'avoir la haute main dans l'affaire.

Ce qui est arrivé a peut-être surpris les promoteurs de la réforme pénitentiaire, mais devait forcément se produire.

Dans notre société, formée de castes de toutes sortes, il ne peut s'émettre une idée touchant de près ou de loin à l'activité ou à la vie de ces organisations parasitaires sans qu'aussitôt il se produise un mouvement de concentration pour lutter, si cela devient nécessaire, contre l'intrusion d'un corps étranger ou simplement d'une idée qui pourrait mettre en doute la valeur de leur fonction ou sa légitimité. Ayant des positions à conserver, des droits acquis à faire valoir, ces castes se tiennent toujours sur la défensive et foncent à la moindre alerte. Cela explique l'envahissement de l'association par les magistrats, les policiers et les garde-chiourmes sans compter les autres défenseurs de l'ordre social accourus pour prêter l'appui de leur étroitesse d'esprit à la création nouvelle.

Qu'avec de pareils éléments l'association soit en danger de mort avant d'avoir été définitivement constituée cela se conçoit aisément. La faute incombe aux initiateurs eux-mêmes qui n'ont pas su se défaire en temps opportun des préjugés de leur éducation et des préventions que leur classe entretient parmi ses membres.

Avant d'apporter un progrès dans le régime des prisons et la pénalité, il eût fallu se poser, sans aucune restriction mentale, la question de savoir si la pénalité était légitime dans l'état de lutte de notre organisation sociale; il eût fallu se demander, non sans angoisse lorsqu'on appartient à la classe bourgeoise, si les voleurs étaient bien ceux qui, victimes déroutées et sans appui, d'une société dure aux faibles, s'étaient laissés entraîner aux suggestions de pressants besoins. En recherchant mieux les causes des délits peut-être aurait-on trouvé le voleur ailleurs que chez celui qui commet un vol direct poussé par la nécessité, chez ceux, par exemple, qui, par leurs exactions de tous les jours, leur rapacité que rien n'arrête, poussent les malheureux vers cette fin où se trouve au bout la perte d'une liberté dont ils ne peuvent tirer parti.

Dans notre société, le vol est permanent; du haut en bas de l'échelle il se pratique couramment. Le commerçant vole le détaillant qui le rend avec usure au consommateur; l'industriel tient dans son usine, derrière ses grilles, une foule de travailleurs sur le travail de chacun desquels il prélèvera un bénéfice journalier qui le conduira à la fortune pendant que ses collaborateurs spoliés végéteront dans un état voisin de la misère et termineront dans les transes une vie sans joie accaparée dès l'aube par la fatigue du labeur sans cesse renouvelé; le banquier spéculera avec l'argent des autres et le fera fructifier par le travail de milliers de producteurs, ouvriers de la métallurgie, du gaz ou de l'électricité; l'agent de change s'ingéniera à faire balancer, tout en retenant beaucoup pour lui-même, les pertes et les gains de ses clients divers; la bourse retentira des cris de ses vendeurs dont le gain est fait aussi des peines et des misères du peuple ouvrier; le caissier spéculera comme ses maîtres jusqu'au jour de la débâcle; le délégué gardera en poche les dons remis par quelques âmes sensibles pour les pauvres de son administration; tel autre, chapelain, cela arrive quelquefois, fera transporter dans sa propriété les arbres du domaine dont il avait la garde comme tout autre fonctionnaire, après avoir fait une touchante morale sur le bien mal acquis; cet autre encore, passé maître dans l'art de liquider les faillites et de faire passer l'argent des autres dans sa poche, parviendra à la fortune et deviendra le prototype du brasseur d'affaires que tout le monde salue bien bas tout en le maudissant, car il fut un artisan de ruines et sa vie fut faite de la mort des autres. Tout le monde vole. L'État, ce régulateur de la volerie universelle, donne lui-même l'exemple en augmentant pour le bénéfice de quelques-uns, gros propriétaires ou grands manufacturiers, des droits d'entrée sur des articles de première nécessité que les consommateurs payeront plus chers, la différence allant remplir les coffres de ces privilégiés. Voleur encore quand il établit des taxes pour un but déterminé et qu'il continue à percevoir alors que le but n'existe plus.

«*Mais, dira-t-on, la plupart des faits que vous citez échappe à la loi: le code n'a pas retenu des délits difficiles à prouver et partant à poursuivre*». Eh, oui, le code représente bien l'étiage de la moralité bourgeoise, et, pour les délits qu'il a définis, les retors trouveront toujours moyen de glisser entre les mailles de ses filets ou à vivre très bien dans ses marges assez larges pour ceux qui possèdent la fortune et ce qui l'accompagne toujours: la considération. Mieux que cela, lorsque des privilégiés ont commis quelque délit, non seulement ils bénéficieront de circonstances particulièrement atténuantes mais encore on changera la nature même du délit en une manie se réclamant plutôt du médecin que du juge. Les étalages des magasins ont produit sur les hommes et surtout sur les femmes des classes riches des tentations fort puissantes puisqu'elles les ont amenés au vol. Le fait, en se répétant, jetait de la déconsidération sur la classe tout entière et bien que le cas ne fut pas précisément nouveau, les bijoutiers et les joailliers en savent quelque chose, les médecins et les jurisconsultes nous ont, d'un mot grec accolé à un mot latin, trouvé une solution pour sauvegarder l'honneur de la classe et la *Kleptomanie* fut inventée. Justice distributive, à la pauvresse poussée par la nécessité, le vol qualifié et ses conséquences, à la grande dame qui ne pouvant pas tout acheter, si fortunée fut-elle, en était réduite à prendre, une douce admonestation du magistrat instructeur si l'affaire va jusque là et la voilà renvoyée à ses bonnes œuvres.

Les délits sont donc ou graves ou bénins suivant la position de ceux qui les commettent, comme dans la vie les fautes sont diversement jugées suivant la situation qu'occupent leurs auteurs. Dans ces conditions nous nous demandons comment un homme épris de logique pourrait admettre la justice et ses moyens de répression surtout lorsqu'il aura constaté que, par la nature même de notre système de répartition de la richesse sociale, ce sont précisément ceux qui la produisent qui se trouvent de par les hauts et les bas de leur vie sans sécurité, les seuls justiciables et les seuls accablés.

La répression des délits ne fait qu'augmenter le mal au lieu de le circonscrire et ce n'est pas en conservant les prisons, en maintenant des castes de parasites pour arrêter les délinquants, les juger et les main-

tenir entre quatre murs que l'on atténuera le mal, mais bien en donnant plus de bien-être aux individus, en diminuant les transes actuelles dans un lendemain problématique que la mentalité de beaucoup se trouvera transformée. Notre «*justice*» ne peut pas être plus juste que ne l'est le pacte social lui-même qui est un mensonge et une iniquité. Tout ce qui fait partie de l'organisation sociale porte en soi la tare dont nous voulons nous affranchir.

Révolutionnaires, nous ne pouvons accepter des réformes qui seraient un leurre et une nouvelle duperie. Ce n'est pas à une conception plus humaine du droit de punir que nous voulons amener le peuple mais à l'idée de sa suppression totale par la connaissance plus précise de ses véritables ennemis qu'il confond encore.

Le travail est devenu rebutant et sa division par le machinisme n'a pas peu contribué à ce résultat; la jeunesse, forte de ses illusions, n'a pu s'y plier sans protestation et nous l'avons vue cherchant ailleurs, dans une action mal comprise, l'emploi de ses juvéniles emportements. Combien de jeunes hommes se sont laissés entraîner qui eussent rendus de grands services à la société si celle-ci avait quelque souci du gaspillage de ses forces vives? Les moralistes de la classe bourgeoise ont cru voir dans «*l'école sans Dieu*» la cause de ce relâchement, alors qu'il est né du travail abrutissant et absurde, sans but appréciable, quand il n'est pas nettement nuisible, sans intérêt qui puisse passionner le jeune travailleur dans lequel le patron ne verra plus qu'une machine à faire rapporter.

A toutes ces causes où les représentants de la justice ne verront que des mois de prison à distribuer viennent, s'en ajouter beaucoup d'autres. De nouvelles crises industrielles, dues à la spéculation et à l'âpreté au gain de la classe capitaliste, jeteront les masses ouvrières dans une situation plus pénible encore, la somme des délits en sera augmentée et les philanthropes pourront à leur aise courir à de nouvelles combinaisons inutiles, la solution révolutionnaire s'imposera et c'est vers cette fin que tendent nos efforts et notre propagande, parce qu'elle est la seule conclusion logique à toutes les critiques qui se font de la société actuelle, qu'elles soient l'œuvre des réformistes ou celle des révolutionnaires.

Georges HERZIG.
